



SECTION



DSFIPE et TAF

C.T.L

Compte-Rendu

**Comité Technique Local
du 1^{er} octobre 2015**

fo.tge@dgifip.finances.gouv.fr

BUDGET

UO* DSFIPE : au 31 août 2015, la consommation des crédits de paiement avait déjà atteint 96 %. De l'aveu même de l'administration il sera difficile de payer les dernières factures cette année. La réduction constante du budget de fonctionnement (8% en 2015 sur la composante « agent ») ne permettra bientôt plus d'assumer les charges de fonctionnement courantes !!!

Il faudra par exemple encore attendre un peu pour le chauffage... probablement jusqu'au 15 octobre. Heureusement que le météo est clémente ! L'ascenseur et le monte-charges, quant à eux, ne seront réparés qu'en 2016 faute de crédits en 2015 (coût prévisionnel des travaux 75.000 euros).



UO TAF : les crédits dégagés à ce niveau seront remontés au responsable de BOP** central sans garantie de pouvoir les récupérer pour l'UO DSFIPE.

En effet, depuis 2015, la DSFIPE n'est plus responsable de BOP et n'a plus la souplesse dans le redéploiement des crédits entre ses deux UO.

Téléphonie : tout est prêt ou presque...

SFR doit encore intervenir pour installer les routeurs à connecter sur le ligne SDSL entre les deux sites de la DSFIPE (Rue de Malville et Saint Saint-Herblain).

(* Unité Opérationnelle

** Budget Opérationnel de Programme)

BILAN DE L'ÉVALUATION 2015

L'administration s'attache tous les ans à respecter un certain équilibre dans la répartition des réductions d'ancienneté entre les différentes catégories de personnel et également entre les agents de la DSFIPE et ceux des TAF. Ainsi, en 2015 :

- ◆ 65% des cadres C ont bénéficié d'une réduction 1 ou 2 mois
- ◆ 67% des cadres B ont bénéficié d'une réduction 1 ou 2 mois
- ◆ 71% des cadres IFIP et IDIV (66 % IFIP et 78 % IDIV)



Les élus FO DGFIP n'ont pas manqué de faire remarquer que les IDIV bénéficient en proportion de plus de réduction d'ancienneté que les autres catégories de personnel...

Les CAP Locales de recours en évaluation ont traité 7 dossiers en juillet 2015 (1 A, 3B et 3C). 2 mois ont été attribués après CAP locales et 3 dossiers feront l'objet de recours en CAP Nationale. Après recours en CAP locales, la réserve de capital mois est la suivante :

A=>1 mois B=> 8 mois C=>10 mois

Les élus FO-DGFIP soulignent une fois encore l'importance de la réserve de mois pour les cadres B et C. Ils ont aussi fait remarquer à la Direction l'incohérence entre le discours tenu aux agents lors des entretiens d'évaluation et la réserve existante : « vous n'aurez pas de réduction d'ancienneté car je n'ai pas suffisamment de mois à distribuer ». Compte tenu de la réserve, cette explication ne tient pas la route. Donc, **dans la mesure où vous estimez ne pas avoir été récompensé à hauteur de votre travail n'hésitez pas à faire un recours** et à nous transmettre une copie de votre dossier.

TAF DU GABON - TYPOLOGIE HORAIRES

A la demande des agents de la trésorerie du Gabon, la typologie des horaires variables est passée au 1^{er} mai de 38h à 38h30 (soit de 8 jours à 11 jours ARTT).

La mise en place ou la modification des horaires variables doit être l'aboutissement d'un consensus au sein d'une unité de travail. Ensuite, le projet de règlement intérieur ou de modification du règlement doit être soumis à l'avis préalable du CTL.

Les élus FO-DGFIP considèrent par principe que les horaires variables sont une avancée pour les agents et sont donc favorables à leur mise en place dans les TAF si une majorité d'agents sont demandeurs. N'hésitez pas à nous faire part de vos projets dans ce domaine.

DÉMÉNAGEMENT DES PENSIONS CRISTALLISÉES

L'hypothèse la plus sérieuse pour le déménagement du service est toujours l'immeuble du SRE, boulevard Gaston Doumergue, à Beaulieu. Le planning des déménagements en cascade des services de la DRFIP 44 prévoit l'arrivée des services de la DIRCOFI à Cambronne à partir de septembre 2016.

Je déménage



On peut donc espérer un déménagement fin 2016. Il faudra encore que le service travaille sur la question de ses archives pour gagner un peu d'espace. En effet, la surface disponible au SRE serait de 240 à 250 m² alors qu'actuellement le service occupe une surface de près de 290 m².

Une autre option a été envisagée un moment : le dernier étage du nouveau SIP Sud à Rezé. Mais elle a été écartée car elle serait plus coûteuse que le SRE, ne proposerait pas plus de surface, et n'a toujours pas de solution de restauration satisfaisante.

Les élus FO-DGFIP ont alerté la direction sur le fait qu'il n'avait jamais été question jusqu'à présent d'un déménagement sur Rezé !!! La solution de Beaulieu est celle qui réunit le plus d'avantages en termes d'accès au transport, de parking, de restauration collective et d'activités proposées sur le site.

REGISTRE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Un rappel a été fait à l'entreprise ONET concernant le nettoyage des sols suite au signalement des agents du service Retraites. La responsable du service Logistique et Budget (LB) explique que la nature des sols est responsable de l'encrassage résistant au balayage humide réalisé.

Seul un décapage approfondi permettrait un résultat satisfaisant. Compte tenu du câblage au sol, ce décapage des espaces de bureaux n'est pas possible sans une intervention préalable des agents du service LB pour remettre tous les câbles le long des murs.

câbles

Mme Buhl, cependant, a indiqué être favorable à l'étude d'un décapage des escaliers et des couloirs dès 2016.

Nous ne manquerons pas de le rappeler lors du 1^{er} CTL 2016 lorsque sera présenté le nouveau budget.



k7551435 www.fotosearch.fr

SITUATION DU BURKINA FASO

Les élus FO ont été saisis par les collègues de la TAF de Ouagadougou concernant les risques liés à leur sécurité. Les événements récents ont apporté la preuve de la nécessité de réaliser des travaux complémentaires pour renforcer la sécurité des agents de la trésorerie.

Mme Buhl et M. DEBLY nous ont assuré prendre toute la mesure de la situation des agents de la TAF et œuvrer dans ce sens en lien avec le MAEDI et la DGFIP. Des travaux seront effectués prochainement.

D'après les nouvelles que nous avons, l'équipe, soutenue par le Trésorier et son adjointe reste soudée. Nous leur transmettons toute notre amitié.

MUTATIONS INTERNES A LA DSFIPE

Les élus FO ont interrogé une nouvelle fois Mme BULH sur l'absence de transparence des mutations en interne à la DSFIPE du fait de l'absence de CAP Locale de mutation. Nous n'avons pas la connaissance, par exemple, ni du nombre de demandes non satisfaites, ni de l'ancienneté de ces demandes. En séance, le responsable du service RH a indiqué que pour le mouvement du 1^{er} septembre 2015, 13 demandes internes avaient été formulées.



Mme BUHL a répondu qu'elle n'était pas favorable à la mise en place d'une CAP mutation à la DSFIPE.

Néanmoins, elle ne semble pas opposée à notre proposition d'organiser une réunion avec les représentants du personnel avant la constitution du mouvement interne à la DSFIPE. Nous serions ainsi en mesure de soutenir vos demandes.

Les élus FO-DGFIP DSFIPE et TAF continueront de militer pour obtenir cette transparence.

Pour FO-DGFIP DSFIPE et TAF

Julie Billy (DSFIPE) - Jean Louis Cathelot (DSFIPE) - Emmanuel Cohen (TAF Tchad)
Bernard Lagarde (Washington) – Samantha Marionneau (DSFIPE)

BULLETIN
D'ADHESION



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N°DGI ou N°AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu